Compte-rendu du Conseil Municipal du Mardi 13 Janvier 2015 à 20 H.

<u>Présents</u>: Jean- Marie IPUTCHA, Mayi DASSANCE, Eric LAVIGNE, Sylvie GUILÇOU, Michel EZCURRA, Virginie ARHANCET, Louis BONNAUD-DELAMARE, Jean-Paul NOTON, Alain MARCOTTE, Dominique GANZAGAIN, Françoise ELIZALDE, Annie NOBLIA, Gérard BRUAT, Sophie FREGONESE, Pantxika MACHICOTE, Jean-Pierre DIRASSAR, Etienne HARGAIN, Christine CELHAY, Kattin DOYHARÇABAL.

Secrétaire de séance : Virginie ARHANCET.

&&&&&&&&&

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la réunion précédente et demande au Conseil de l'approuver.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité et les conseillers procèdent à sa signature.

&&&&&&&&&&

1 - Rapport sur les délégations du Maire.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au conseil des décisions qu'il a prises par délégation de celui-ci.

Il s'agit de la signature de deux avenants pour les travaux de rénovation de la maison Ttunkoenea, un de 4400 € H.T. concernant le lot 1 et portant sur l'éclairage public du parking, l'autre de 380 € H.T. concernant le lot 2 et porte sur la création d'une trappe de visite et d'un escalier.

2 - Modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose ensuite de retirer de l'ordre du jour la délibération relative à l'indemnité de conseil du receveur municipal et d'ajouter quatre délibérations intervenues depuis la convocation.

Le Conseil accepte à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

3 – Budget Communal – Vote de la décision modificative n° 4.

Monsieur LAVIGNE, adjoint délégué aux finances, présente au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement

Dépenses			Recettes		
6226	Géomètre	+ 1 7 00 €	7351	Taxe électricité	+ 6 000 €
6251	Frais déplacement	+ 200 €	7381	Droits de mutation	+ 2 000 €
6281	Adhésion service urbanisme	+ 2 700 €	7478	CEJ - CAF	+ 1 000 €
6411	Personnel titulaire	+ 1 400 €	7718	Remboursements	+ 500 €
6451	URSSAF	+ 3 500 €			
TOTAL		+ 9 500 €	TOTAL		+ 9 500 €

4 - Signature d'une convention de partenariat avec l'Office 64 de l'Habitat.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de 7 logements sociaux par l'Office 64 de l'Habitat dans les étages de la « Maison Etchegaray », il convient de signer une convention de partenariat qui prévoira que la commune participera à hauteur de 3 % du montant de cette opération.

Madame DASSANCE précise qu'une première convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à l'Office 64 de l'Habitat a déjà été signée et que la convention de partenariat constitue la suite de la mise en œuvre de ce projet.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de signer cette convention de partenariat pour le compte de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Michel EZCURRA arrive et prend place au sein du Conseil.

5 – Signature d'un bail à réhabilitation avec l'Office 64 de l'Habitat.

Madame DASSANCE, adjoint délégué à l'urbanisme, aux travaux et à la voirie, présente le projet de bail à réhabilitation par lequel la commune met à disposition de l'Office 64 les étages de la « Maison Etchegaray » pour une durée de 55 ans à l'euro symbolique. En contrepartie de cette mise à disposition, l'Office 64 de l'Habitat aménagera et assurera la gestion de 7 logements sociaux. Cette opération est conditionnée par l'obtention par l'Office 64 de l'Habitat des financements, du permis de construire et par le fait qu'il équilibre son projet. Une promesse de bail sera donc tout d'abord signée. Le bail définitif interviendra ensuite par acte authentique lorsque ces conditions suspensives auront été levées.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de signer ce bail.

Adopté à l'unanimité.

<u>6 – Projet d'aménagement de la bibliothèque – Demande de financements.</u>

Madame DASSANCE, adjoint délégué à l'urbanisme, aux travaux et à la voirie, présente le projet d'aménagement de la bibliothèque au rez-de-chaussée de la « Maison Etchegaray » et explique qu'il est susceptible de bénéficier d'une aide du Conseil Général au titre du contrat de territoire et d'une aide de l'Etat au titre de la DETR.

Elle présente et fait circuler les plans de cet aménagement estimé à 336 078 € H.T. Elle précise que ce projet a été vu par la commission des travaux en Octobre 2014.

Monsieur HARGAIN demande si le rez-de-chaussée sera bien sur deux niveaux?

Madame DASSANCE lui répond que oui, l'accès à la salle association se faisant par l'arrière. Un ascenseur sera mis en place, il est obligatoire pour assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite à tout le rez-de-chaussée.

Il aurait coûté plus cher de mettre à niveau que de prévoir cet ascenseur. Le dénivelé entre la partie avant côté Xerri Karrika et l'arrière est de plus d'un mètre.

Elle précise toutefois que ce plan n'est qu'une première ébauche et peut-être amené à évoluer.

Monsieur le Maire ajoute qu'il fallait avancer de manière à disposer d'un montant pour pouvoir déposer les demandes de subvention.

Monsieur HARGAIN demande ensuite si une réflexion a déjà été portée sur l'utilisation des locaux qui seront libérés par la bibliothèque dans le château.

Madame DASSANCE répond que la réflexion est en cours, ils pourront éventuellement être utilisés comme bureaux supplémentaires pour les services de la mairie, notamment pour les adjoints qui ne disposent aujoud'hui pas de bureau pour recevoir leur rendez-vous.

Le conseil procède au vote pour approuver ce projet et solliciter les financements.

Adopté à l'unanimité.

7 - Rénovation de la gendarmerie - Demande de financements

Madame DASSANCE, adjoint délégué à l'urbanisme, aux travaux et à la voirie, présente le projet de rénovation des logements et des bureaux de la gendarmerie pour les mettre aux normes en matière d'isolation et d'électricité notamment.

Elle explique qu'une consultation de bureaux d'études sera prochainement lancée pour faire un bilan énergétique et électrique.

Ces travaux peuvent être aidés par le Conseil Général au titre du contrat de territoire et par l'Etat au titre de la DETR.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Alain MARCOTTE arrive et prend place au sein du conseil.

8 - Mise aux normes du cimetière communal - Demande de financements.

Madame DASSANCE, adjoint délégué à l'urbanisme, aux travaux et à la voirie, explique qu'il est envisagé d'effectuer des travaux visant à clôturer le cimetière et à le rendre au moins partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Général au titre du contrat de territoire et d'une aide de l'Etat au titre de la DETR.

Adopté à l'unanimité.

9 - Conventionnement des deux logements de Ttunkoenea ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les deux logements aménagés dans la maison Ttunkoenea sont des logements à caractère social. Il donne ensuite lecture d'un projet de convention à intervenir entre la commune et l'Etat représenté par le Conseil Général.

La signature de cette convention sur une durée de 20 ans permettra aux locataires de bénéficier de 1'APL.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de signer cette convention pour le compte de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Madame Françoise ELIZALDE arrive et prend place au sein du conseil.

<u>10 - Modification du siège social du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive (SMBVN).</u>

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision du comité syndical du SMBVN qui décide de transférer le siège social du syndicat d'Ustaritz à Anglet.

Le Conseil est appelé à approuver cette modification des statuts du SMBVN qui transfère son siège social.

Adopté à l'unanimité.

Madame Sophie FREGONESE et Monsieur Gérard BRUAT arrivent et prennent place au sein du Conseil Municipal.

<u>11 – Consultation sur le projet de modification du périmètre du site « La Nive » et du « Massif du Mondarrain et d'Artzamendi »</u>

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il a reçu deux dossiers de la Préfecture qui présentent les projets ci-dessus. Le Conseil municipal a deux mois pour donner son avis, en l'absence de réponse dans les deux mois, l'avis est réputé favorable.

Il préfère ajourner cette délibération pour laisser le temps à chacun de consulter le dossier en mairie. Monsieur HARGAIN souhaite savoir qui a décidé cette modification, existe-t-il un comité de pilotage ?

.../...

Monsieur le Maire lui répond que c'est le réseau Natura 2000.

Monsieur NOTON remarque que l'avis de la commune ne changera rien, les dossiers étant prêts. Monsieur le Maire préfère pour sa part laisser le temps à chacun d'en prendre connaissance avant de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

12 - Candidature au marché électricité lancé par le SDEPA.

Madame DASSANCE, adjoint délégué à l'urbanisme, aux travaux et à la voirie, explique au Conseil qu'il est possible de faire acte de candidature au marché que va lancer le SDEPA pour l'achat groupé d'électricité.

Elle indique qu'il y a quelques temps la même démarche a été effectuée pour l'achat de gaz. Monsieur NOTON demande combien d'économies cet achat groupé va engendrer? Monsieur BONNAUD-DELAMARE répond que pour le gaz cela a été de l'ordre de 15 % et que pour l'électricité cela devrait être d'environ 8 %.

Le Conseil décide à l'unanimité de faire acte de candidature.

13 - Motion d'opposition au TAFTA

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet de motion contre le TAFTA (Trans-Atlantic Free Trade Agreement), l'accord commercial trans-atlantique actuellement en cours de négociation entre l'Union Européenne et les Etats-Unis.

Monsieur NOTON souligne et dénonce les 3 objectifs de ce traité qui sont :

- Eliminer les derniers droits de douane entre l'U.E. et les Etats-Unis ;
- Harmoniser les réglementations (interdictions sanitaires et phytosanitaires par exemple);
- Donner des outils juridiques pour contrer tout obstacle au libre-échange c'est-à-dire à la concurrence, à l'accès aux marchés publics ou l'investissement.

Il explique que tout ce qui est géré par le secteur public pourra être géré par le privé et donne l'exemple de la sécurité sociale qui pourrait être confiée à des assurances privées.

Monsieur MARCOTTE ajoute que les privés pourront porter plainte contre l'Etat ou les collectivités comme cela existe aux Etats Unis avec des dommages-intérêts à la clé.

Monsieur BONNAUD-DELAMARE fait part de son indignation contre ce projet qui mettra l'Europe aux normes des Etats Unis.

Monsieur LAVIGNE estime pour sa part que le lobbying prendra la main sur les Etats.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette motion.

14 - Mise aux normes et extension du cimetière - Choix du maître d'œuvre.

Madame DASSANCE, adjoint délégué à l'urbanisme, aux travaux et à la voirie, rappelle que suite à l'acquisition du terrain auprès des consorts BORDA, il convient de lancer l'opération de mise aux normes et d'extension du cimetière communal.

Elle présente l'offre établie par Messieurs ARBELBIDE et BERTERRETCHE pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Le Conseil accepte cette offre à l'unanimité qui est de 14 352 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

15 - Convention de mise à disposition d'un terrain à IRIS 64.

Madame DASSANCE, adjoint délégué à l'urbanisme, aux travaux et à la voirie, présente au Conseil un projet de convention qui prévoit de mettre à disposition d'IRIS 64 une parcelle de 14 m² pour un montant de 150 € par an.

Il s'agit de régulariser l'emprise de la base de télécommunications déjà mise en place par cette société et de permettre d'en installer une nouvelle qui améliorera le débit.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

16 - Cession de terrain au Département.

Madame DASSANCE, adjoint délégué à l'urbanisme, aux fravaux et à la voirie, explique qu'il convient de céder au département la parcelle AT 80 d'une surface de 620 m² qui est située dans l'emprise de la RD 918 et qui a fait l'objet des travaux de déviation de la commune.

Cette cession de régularisation interviendra à titre gratuit.

Le Conseil approuve cette cession et charge Monsieur le Maire de signer l'acte correspondant. *Adopté à l'unanimité.*

17- Exercice budgétaire 2015 - Mandatement sur la section d'Investissement.

Monsieur LAVIGNE, adjoint délégué aux finances, propose au Conseil d'autoriser les mandatements sur la section d'Investissement avant le vote du budget primitif 2015. Cela permettra de réduire les délais de paiement des entreprises.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 45.

Fait et affiché le 14 Janvier 2015 Le Maire, Jean-Marie IPUTCHA

